

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.  
4 — 11 — — — Express.  
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 11 — — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les mesures récemment prises par le gouver-  
nement de l'Empereur pour défendre et consolider  
nos institutions étaient arrêtées depuis longtemps  
dans la pensée de Sa Majesté. L'existence, l'orga-  
nisation, les complots des ennemis de l'ordre social  
ne pouvaient être ignorés du gouvernement. Son  
premier devoir était de s'opposer à la réalisation de  
leurs desseins, et il était résolu de le remplir sans  
passion comme sans faiblesse. L'attentat du 14 jan-  
vier n'était pas fait pour l'en détourner. Ce crime  
n'a ni inspiré ni aggravé des mesures suggérées par  
la prudence, mais rien ne pouvait mieux en démon-  
trer l'urgence et en justifier la nécessité.

« Il fallait, d'une part, prémunir la France contre  
une surprise ; de l'autre, compléter les lois protec-  
trices de la sécurité publique. Tel est l'objet du  
message qui désigne la régente, du décret qui insti-  
tue le conseil privé, et du projet de loi de sûreté  
générale dont le Corps-Législatif a été saisi.

« Le sénatus-consulte qui confère la régence à  
l'Impératrice ou, à son défaut, aux princes français,  
à moins que l'Empereur n'en ait autrement disposé,  
laissait une incertitude qui, dans un moment donné,  
pouvait produire de funestes hésitations ; cette in-  
certitude vient de disparaître.

« Le choix de l'Empereur répond à la fois aux  
sentiments de la nature, aux vœux du pays, comme  
aux traditions de la monarchie française. Les émi-  
nentes qualités de l'Impératrice lui ont conquis tous  
les cœurs. La France, qui vient d'être témoin de  
son courage, sait qu'en cas de malheur, elle retrou-  
verait en Elle une autre Blanche de Castille, pour  
défendre les droits de son fils et faire de lui un  
Prince selon le cœur de Dieu.

« La composition du conseil privé était indiquée  
par sa haute destination. L'Empereur y a fait entrer  
les représentants les plus élevés de la religion, de  
l'armée, de l'administration ; les présidents des  
grands corps de l'État ; enfin, l'homme qui, par ses  
antécédents, personnifie le dévouement à la dynastie  
dans les jours d'épreuve.

« Ainsi, quoi qu'il arrive, plus d'incertitude, ni  
dans le commandement, ni dans l'obéissance. On  
connaissait le successeur du souverain ; on sait au-  
jourd'hui, s'il est mineur, qui sera chargé de gou-  
verner en son nom. Désormais la France peut,  
comme l'Empereur, envisager l'avenir avec con-  
fiance, et braver la fureur des ennemis de son repos  
et de sa prospérité.

« Cependant la sagesse commande de les rendre  
impuissants. Leur parti en est réduit, nous ne disons  
pas à quelques fanatiques, mais à quelques factieux  
incorrigibles, que l'on rencontre toujours en état de  
révolte contre le pouvoir, quel qu'il soit, fût-il celui  
de leurs propres amis. En y ajoutant un petit nom-  
bre de dupes, recrutées principalement dans les  
bas-fonds de l'ignorance et de l'immoralité, l'on  
aura tout le personnel de cette faction qui s'insurge  
par l'assassinat contre la volonté d'un grand peuple.

« Ces factieux sont, la plupart, le produit et  
comme le résidu des dernières révolutions. En  
France, presque tous appartiennent à la catégorie  
des condamnés politiques de 1848, 49 et 51. La  
clémence de l'Empereur s'est étendue sur le plus  
grand nombre, et l'on doit dire que, depuis leur  
retour dans leurs foyers, plusieurs ont justifié cette  
marque d'une auguste confiance. Mais il en est que  
rien n'a pu changer, qui sont rentrés plus hostiles  
que jamais, qui se sont faits les agents actifs des  
sociétés secrètes, et qui, par leurs menaces contre  
l'ordre établi, n'ont cessé d'alarmer les populations.

« Le projet de loi n'a d'autre but que de donner  
au gouvernement et à la magistrature le moyen  
d'atteindre ces révolutionnaires endurcis. Avant  
que le projet ne fût connu, ceux qui ont raison de  
le craindre avaient voulu en faire un épouvantail  
pour le pays. C'était, à les entendre, de l'arbi-  
traire et de l'inquisition. Depuis qu'il a été publié,  
chacun a dû se dire que le gouvernement ne pou-  
vait proposer moins, sous peine de s'abandonner  
lui-même et de manquer à son premier devoir  
envers la société. Les nouvelles mesures ne s'adres-  
sent qu'à une catégorie de coupables nettement  
définie. A la surveillance sévère dont ils sont par-  
tout l'objet, la loi devait ajouter une pénalité qui,

tout en éclairant les ennemis du repos public sur les  
conséquences de leurs actes et en leur inspirant  
une crainte salutaire, rassurât les honnêtes gens.

« Mais les meilleures lois ne valent que par la  
manière dont on les applique. Celle-ci sera appli-  
quée avec fermeté, sans que cependant le gouver-  
nement s'écarte de sa ligne de modération. Le choix  
du nouveau ministre n'indique aucun changement  
dans la politique de l'Empereur. Sa Majesté a le  
droit, comme elle a le devoir, de placer à la tête des  
différentes branches de l'administration publique  
ceux qu'elle croit, suivant les circonstances, le  
plus capables d'y servir utilement.

« Pour compléter les nouvelles garanties d'ordre  
et de stabilité, la France a été divisée en cinq  
grands commandements militaires, confiés à des  
maréchaux fermes et dévoués, dont les glorieux  
services rehausseront encore l'autorité aux yeux de  
l'armée et des populations.

« Tel est l'ensemble des mesures que réclamaient  
les circonstances et dont certains commentaires  
avaient singulièrement exagéré la portée. Elles  
étaient nécessaires, mais elles suffirent ; le gouver-  
nement ne veut rien de plus pour rassurer la société,  
pour défendre les grands intérêts dont il est le  
gardien. »

Un décret impérial du 13 de ce mois nomme les  
maréchaux de France appelés aux grands comman-  
dements militaires.

Le maréchal Magnan, commandant en chef  
l'armée de Paris et commandant la 1<sup>re</sup> division  
militaire, est nommé au commandement supérieur  
des troupes stationnées dans les divisions du Nord  
(1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions territoriales). Quartier gé-  
néral : Paris.

Le maréchal Canrobert est nommé au com-  
mandement supérieur des troupes stationnées dans  
les divisions de l'Est (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> divisions). Quar-  
tier général : Nancy.

Le maréchal comte Castellane, commandant en  
chef de l'armée de Lyon et commandant la 8<sup>e</sup>  
division militaire, est nommé au commandement  
supérieur des troupes stationnées dans les divisions

## FEUILLETON

## LE LION DU DÉSERT.

SCÈNES DE LA VIE INDIENNE DANS LES PRAIRIES.

(Suite.)

Quelque rapide que fût le mouvement du chercheur  
d'or, celui du chasseur ne fut pas moins prompt ; il se  
baissa pour éviter la balle, qui passa au-dessus de sa tête,  
et il épaula vivement son fusil ; mais il n'osa en lâcher  
la détente ; don Lopez s'était jeté au fond de la tente,  
se servant du corps de la jeune fille comme d'un bou-  
clier.

Au bruit du coup de feu, les compagnons du Faucon-  
Noir se précipitèrent dans la tente, qui fut envahie par  
les Pawnies.

Les quelques gambucinos qui survivaient à leurs cama-  
rades, une quinzaine d'hommes tout au plus, que don  
Juan avait réunis d'après les ordres de don Lopez, de-  
vinant ce qui se passait et désirant venir en aide à leur  
chef, se rapprochèrent à pas de loup, et, saisissant les  
cordes qui maintenaient la tente, les tranchèrent toutes  
à la fois. Alors cette masse de toile n'étant plus soute-  
nue, s'affaissa sur elle-même, entraînant et enveloppant  
dans sa chute tous les individus qui se trouvaient sous  
elle. Il y eut parmi les Pawnies et les chasseurs un in-  
stant de tumulte et de désordre effroyable ; don Lopez

profitant habilement de cet événement si heureux pour  
lui, se laissa glisser silencieusement au dehors, sauta  
sur un cheval, attacha sa prisonnière en croupe  
derrière lui, et, se mettant à la tête de sa petite troupe,  
il chargea vigoureusement les Indiens, et passa comme  
un ouragan au milieu de la masse compacte qu'ils lui  
opposaient.

Le Faucon-Noir parvint enfin à sortir de dessous la  
tente, et il poussa un cri de rage et de désappointement  
en apercevant son ennemi galopant au loin dans la  
plaine ; ce cri fut répété par les chasseurs et les Indiens.  
Sans perdre un instant, ils montèrent à cheval, et  
abandonnant à quelques pillards le camp incendié, le  
Faucon-Noir et ses alliés se ruèrent à la poursuite des  
gambucinos.

Alors commença une de ces courses fabuleuses et in-  
croiables comme les habitants seuls des llanos peuvent  
en voir, courses qui enivrent et donnent le vertige, que  
nul obstacle n'est assez fort pour arrêter ou ralentir, car  
le but est la victoire ou la mort.

Les chevaux à demi-sauvages des Indiens semblaient  
s'identifier avec les passions des maîtres féroces qui les  
montaient, glissaient dans la nuit avec la rapidité du  
conrsier fantôme de la ballade allemande, franchissant  
les ravins et les précipices, et volaient dans la prairie  
avec une vitesse qui tenait du prodige.

Parfois un cavalier roulait avec son cheval du haut

d'un rocher, et tombait dans un abîme en poussant un  
cri de détresse, et ses compagnons passaient sur son  
corps emportés comme par un hurra de haine et de  
vengeance à ce cri d'agonie, dernier et lugubre appel  
d'un frère.

Cette poursuite acharnée durait depuis deux heures  
déjà sans que les Mexicains eussent perdu un pouce de  
terrain ; plusieurs chevaux s'étaient abattus ; les autres,  
couverts de sueur, poussaient de sourds râlements de fa-  
tigue et d'épuisement, en soufflant par leurs naseaux  
une fumée épaisse, lorsque tout-à-coup un bruit terri-  
ble, surhumain se fit entendre ; les mustangs, lancés à  
toute bride, s'arrêtèrent subitement sur leurs jarrets trem-  
blants en hennissant de terreur, et les gambucinos, les  
chasseurs et les Indiens, levant les yeux au ciel, ne pu-  
rent retenir un cri d'épouvante.

Un changement inouï s'était brusquement opéré dans  
la nature ; la voûte céleste avait l'apparence d'une im-  
mense lame de cuivre jaune ; la lune, immobile et bla-  
farde, était sans rayons ; — l'atmosphère avait pris une  
transparence telle, que les objets les plus éloignés se  
faisaient visibles ; une chaleur étouffante pesait sur la  
terre ; dans l'air il n'y avait aucun souffle qui agitait les  
feuilles des arbres, le Nébraska avait subitement cessé  
de couler !

Le grondement sourd qui s'était déjà fait entendre  
se renouvela avec une force dix fois plus grande ;

du Sud-Est (8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 17 et 20<sup>e</sup> divisions). Quartier général : Lyon.

Le maréchal Bosquet est nommé au commandement supérieur des troupes stationnées dans les divisions du Sud-Ouest (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> divisions). Quartier général : Toulouse.

Le maréchal Baragnay-d'Hilliers est nommé au commandement supérieur des troupes stationnées dans les divisions de l'Ouest (15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> divisions). Quartier général : Tours.

La dépêche télégraphique qui annonce la prise de Canton sera bientôt suivie de renseignements plus détaillés sur les opérations des forces anglo-françaises devant cette ville. Nous voulons, en attendant, présenter le tableau des événements qui ont précédé l'assaut donné à Canton, depuis l'arrivée du plénipotentiaire français, et suppléer, par quelques explications, en attendant mieux, à ce qui manque nécessairement à la dépêche expédiée par le moyen de l'électricité.

On sait que, l'année dernière, les Anglais avaient ouvert les hostilités par le bombardement et la prise des forts élevés sur les bords du fleuve qui conduit à Canton. Dans ces combats, les Chinois avaient montré une énergie inattendue. Aussi nos alliés, obligés d'envoyer dans l'Inde insurgée une partie de leurs forces, ne jugèrent-ils pas prudent de continuer la lutte avant d'avoir reçu des renforts. Ils se bornèrent à maintenir le blocus et à garder les positions qu'ils avaient conquises. Le général Ashburnham, qui devait diriger les opérations à terre, revint en Angleterre où il eut à essayer les bordées du *Times* qui continue à exercer, depuis la guerre de Crimée, une haute et sans doute compétente juridiction sur les officiers de l'armée anglaise.

Après quelques mois d'attente, de nouvelles troupes arrivèrent à Hong-Kong, établissement anglais formé sur une île à l'embouchure de la rivière de Canton. Un nouvel officier-général, M. Straubenzée, fut désigné pour les commander, de concert avec l'amiral sir Michael Seymour, placé à la tête de la flotte britannique. D'un autre côté, la France, qui avait à demander compte aux Chinois d'infractions au traité de 1845, avait envoyé en Chine l'amiral Rigault de Genouilly, le même qui a commandé les batteries de terre de la marine, en Crimée, en le chargeant d'appuyer les réclamations de notre plénipotentiaire et de combiner ses opérations avec les Anglais.

Au commencement de décembre, les forces navales anglo-françaises, prêtes à agir contre Canton, comprenaient 112 bâtiments de guerre de tous rangs. L'Angleterre, dans ce nombre, figurait pour 68 bâtiments, dont 30 canonnières à vapeur, armées de 1 à 6 canons. Les troupes de débarquement se composaient de 4,800 Anglais et 900 Français, en tout : 5,700 hommes, sans compter un millier de Chinois, employés aux transports, et qui, moyennant salaire, ont pris, fort allégrement, du service contre leur patrie.

Le 31 décembre, un interprète chinois fut dépêché par les deux plénipotentiaires, avec des lettres annonçant au gouverneur de Canton, le fameux Yeh, leur arrivée et lui donnant connaissance des pleins-pouvoirs dont ils sont munis. Le 12, un nouvel envoyé, un Anglais, portant le drapeau de

parlementaire, remit au même fonctionnaire l'*ultimatum* des deux puissances. Toutes les correspondances s'accordent à dire que les demandes énoncées dans cette pièce sont des plus modérées. Le plénipotentiaire anglais s'est borné à demander l'exécution des traités, la libre circulation des Européens dans la ville de Canton, pour y commercer avec les mêmes facilités que dans les ports du Nord; des indemnités pour les négociants anglais qui ont éprouvé des pertes par suite des événements récents, et enfin l'adhésion du gouvernement chinois à l'occupation de l'île d'Honan, située en face de Canton. Nous ne connaissons pas encore les termes de l'*ultimatum* français, mais il n'est pas douteux qu'il n'insistât pour l'exécution sincère du traité conclu avec la France, y compris la clause relative aux missionnaires.

On ne connaît que dans quelques jours le sens exact de la réponse du commissaire impérial. On a prétendu que cette réponse avait été ironique. Yeh aurait fait observer qu'un plénipotentiaire anglais, sir George Bonham, avait été fait baronnet par suite du désaveu qu'il avait infligé à un autre agent britannique qui avait adressé au gouvernement chinois une requête menaçante, et il aurait engagé lord Elgin, l'envoyé actuel, à imiter ce bon exemple. Quant aux indemnités demandées, il les aurait balancées par des réclamations analogues en faveur de Chinois dont les intérêts auraient été également lésés.

Cette version peut être plus ou moins exacte; mais il est certain que la réponse du gouverneur de Canton n'a pas été satisfaisante, puisque les opérations contre cette ville ont été poussées jusqu'à un assaut.

De toutes façons, les plénipotentiaires ayant résolu que les forces combinées des deux puissances s'empareraient de l'île d'Honan, comme gage de l'exécution des conditions imposées, des préparatifs furent faits pour occuper ce territoire. Un ordre du jour de sir Michael Seymour enjoignit aux troupes de débarquement d'observer la plus stricte discipline, de payer tout ce qu'elles achèteraient aux habitants, d'éviter tout ce qui pourrait aliéner cette population dont il est essentiel d'obtenir, sinon les sympathies, du moins la neutralité. Le pillage fut expressément interdit par le même ordre du jour. En même temps on répandit parmi les habitants des environs de la ville une proclamation annonçant les hostilités, qui commençaient dix jours après l'occupation d'Honan, si le commissaire impérial n'avait pas accédé avant ce temps aux demandes qui lui avaient été adressées.

Le 16 décembre, un bataillon de soldats de marine anglais, et 50 hommes de nos équipages de ligne descendirent sur l'île, qu'on croyait défendue. Mais ils n'éprouvèrent aucune résistance. Cette île d'Honan est large d'une demi-lieue et longue de près de deux. Elle est formée par deux bras de la rivière de Canton qui, comme on sait, route un volume d'eau considérable. En face est située la ville même. En arrière, s'élève un fort, nommé fort Macao, qui était occupé par les Chinois et dont sir Michael Seymour s'est emparé. Il paraît que le gouvernement chinois avait établi sur l'île d'Honan un arsenal, des batteries et des forts qui, comme on le voit, n'ont pas effrayé les barbares.

Honan contient, en outre, un temple célèbre, dédié à Bouddha, qui est desservi par des bonzes, au nombre de soixante-quinze, et qui abrite des animaux sacrés. De belles campagnes, semées de jolis villages, entourent ce monument, et nous apprendrons, sans doute, par les prochaines correspondances que les forces franco-anglaises ont passé sur cette île dix journées agréables, en attendant l'expiration du délai fixé par les plénipotentiaires pour l'attaque de la ville.

Il résulte des termes de la dépêche télégraphique, que l'attaque de Canton a commencé le 28 décembre par un bombardement. Les boulets et les bombes auront été dirigés exclusivement sur les points qui se trouvaient en état de défense et où la garnison était réunie; car on apprend que la ville a peu souffert. Les faubourgs de Canton, c'est-à-dire la partie accessible aux Européens, se composent d'une longue ligne de maisons, faisant face à l'île d'Honan, sur le bord du fleuve. Derrière ces premières rangées d'habitations, on voit s'élever en amphithéâtre la ville proprement dite, dont l'entrée est interdite aux barbares d'Europe, et qui contient, dit-on, douze cent mille habitants. Elle est entourée de murailles, ou, pour parler plus exactement, d'une large levée de terre murée des deux côtés et surmontée de créneaux. On pourrait donc comparer cette enceinte à une terrasse où des colonnes assaillantes peuvent s'établir très-commodément. Mais il ne paraît pas que le commissaire impérial Yeh ait jamais eu l'intention d'en disputer la possession, car il ne l'avait pas même garnie de canons.

Les véritables défenses de la ville étaient établies sur des hauteurs qui la commandent: l'une de ces hauteurs est comprise dans la ville même; l'autre, située également au Nord-Ouest, est à quatre cents mètres du mur d'enceinte. Elles portaient au sommet d'importantes fortifications. D'autres ouvrages défensifs avaient été érigés sur les bords du fleuve, faisant suite à cette série de forteresses qui commandaient la navigation depuis l'embouchure, et qui, pour la plupart, étaient tombées entre les mains des Anglais avant la suspension des hostilités occasionnée par la guerre de l'Inde. Les forts élevés sous Canton même, étaient restés aux mains des Chinois. Ils ont été enlevés dans les journées des 28 et 29 décembre, ainsi que les citadelles situées sur les hauteurs.

Si l'on en juge par ce qui s'est passé, notamment dans quelques villes du Nord, à l'époque où les Anglais ont fait leur première expédition en Chine, l'attaque des forces combinées a dû être meurtrière pour l'ennemi. Les Tartares-Manchoux se battent en désespérés, et ceux mêmes qui ne succombent pas dans le combat échappent souvent par le suicide à la honte de la défaite. Cette race est très-brave, et ce serait se tromper que de la regarder comme impropre à la guerre, par cela seul qu'elle est restée stationnaire, et n'a pas fait les mêmes progrès que nous dans l'art de la destruction.

Quant à la population chinoise proprement dite, elle n'aura certainement pas souffert de la lutte, car les ordres les plus sévères ont été donnés, ainsi que nous l'avons dit, pour empêcher le pillage. Il faut croire même que cette population est restée assez indifférente, puisqu'on la voyait, depuis l'occupa-

la rivière, soulevée tout entière comme par une main puissante et invisible, monta à une hauteur énorme et s'abattit tout-à-coup sur la prairie, qu'elle envahit avec une rapidité inouïe; les montagnes oscillèrent sur leurs bases, précipitant dans la plaine des blocs de rochers qui roulèrent avec un bruit sinistre, et la terre s'entrouvrant de toutes parts, combla les vallées, abaissa les collines, fit jaillir de son sein des torrents d'eaux sulfureuses qui lançaient vers le ciel des pierres et de la boue brûlante, et commença à s'agiter avec un mouvement lent et continu.

— Terremoto!... terremoto!... s'écrièrent les Mexicains en se signant, et en récitant toutes les prières qui leur revenaient à la mémoire.

En effet, c'était un tremblement de terre, le plus épouvantable fléau de ces régions. Le terre semblait bouillir, si l'on peut se servir de cette expression, montant et descendant incessamment comme les flots de la mer pendant les tempêtes; le lit des ruisseaux et des rivières changeait à chaque instant, et des gouffres immenses s'ouvraient de toutes parts sous les pas des hommes atterrés.

Les bêtes fauves, chassées de leurs repaires, repoussées par la rivière dont le flot montait toujours, vinrent, folles de terreur, se mêler aux hommes; d'innombrables troupeaux de buffles et de bisons parcouraient la plaine au galop, poussant de sourds mugissements, tombant les

uns sur les autres, rebroussant chemin tout-à-coup, pour éviter les précipices qui s'ouvraient sous leurs pieds; et menaçaient dans leur course insensée de broyer tout ce qui leur ferait obstacle. Les jaguars, les onces, les panthères, les ours gris, les loups, péle-mêle avec les daims, les vigognes et les assathas, poussaient des hurlements plaintifs et ne songeaient pas à les attaquer, tant la frayeur neutralisait leurs instincts sanguinaires. Les oiseaux tournoyaient en poussant des cris sinistres dans l'air imprégné d'une odeur de soufre et de bitume, et se laissaient tomber lourdement sur le sol, foudroyés par la peur, palpitants, les ailes tendues et les plumes hérissées.

Un second fléau vient se joindre au premier et ajouter, s'il est possible, à l'horreur de cette scène. Le feu, mis par les Indiens au camp des gambucinos, avait gagné de proche en proche les hautes herbes de la prairie, et tout-à-coup s'était révélé dans une majestueuse et terrible grandeur, embrasant tout sur son passage et projetant au loin des millions d'étincelles avec des sifflements terribles. Il faut avoir assisté à un incendie dans les pampas de l'Amérique du Sud pour se faire une idée de la splendide horreur d'un tel spectacle. Des forêts vierges brûlent tout entières; et leurs arbres séculaires se tordent avec des râles d'agonie, des frémissements et des tressaillements de douleur, poussant comme des créatures humaines des plaintes et des cris, les mon-

tagnes incandescentes ressemblent à des phares lugubres et sinistres, dont les immenses nappes de flammes montent en tournoyant vers le ciel, qu'elles colorent au loin de reflets sanglants.

La terre continuait par intervalles à ressentir de violentes secousses; vers le nord, les flots du Nébraska s'avancèrent rapidement; au sud, le feu se précipitait par bonds rapides et saccadés. Les malheureux Peaux-Rouges et les gambucinos, leurs ennemis, voyaient avec un terreur indicible l'espace se resserrer d'instant en instant autour d'eux, et les chances de salut leur échapper toutes à la fois.

Dans ce moment suprême où tout sentiment de haine aurait dû s'éteindre dans leurs cœurs, don Lopez et le Faucon-Noir, ne songeant qu'à leur vengeance, continuaient leur course rapide, bondissant comme des démons à travers la prairie, qui bientôt allait sans doute leur servir de sépulture.

#### VI. — LA COLLINE DE L'OISEAU NOIR.

Les deux fléaux marchaient l'un vers l'autre, et déjà les Indiens et les gambucinos pouvaient calculer avec certitude combien de minutes il leur restait à vivre encore avant que leur dernier refuge fût englouti sous les eaux et dévoré par les flammes.

A cette heure suprême, les Pawnees se tournèrent tous vers le Faucon-Noir comme vers le seul homme qui pût les sauver.

tion d'Honan, se livrer aux paisibles travaux de l'agriculture sous la volée même de nos canons.

La prise de Canton sera-t-elle promptement suivie d'un arrangement avec l'empereur de la Chine? Il faut l'espérer. Mais si l'occupation de la ville doit se prolonger, il sera nécessaire d'envoyer des renforts et de prendre des précautions sanitaires, car les chaleurs ne tarderont pas beaucoup à se faire sentir, et pendant leur durée la garnison ne devra pas supporter de grandes fatigues. Pour tous les soins de ce genre, on peut s'en rapporter avec une entière confiance à la sollicitude et à l'expérience des deux gouvernements.

P. DUBOIS.  
(Constitutionnel.)

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Le gouvernement de l'Empereur a reçu une dépêche de M. le contre-amiral Rigault de Genouilly, qui donne quelques détails sur la prise de Canton. Le débarquement des forces alliées a eu lieu le 28 décembre. — En raison du petit nombre d'hommes que M. le contre-amiral Rigault de Genouilly pouvait mettre en ligne (900 hommes environ), un poste d'honneur, c'est-à-dire la tête de l'une des colonnes d'attaque, avait été réservé au corps de détachement français, par M. le contre-amiral Seymour, commandant des forces anglaises. — Ce témoignage de sympathie a vivement touché nos marins et nos soldats. — Anglais et Français ont marché avec la même ardeur contre les murs de Canton.

Le 28, après quelques engagements avec les troupes chinoises, le fort Lyn était pris. — M. Martin des Pallières, sergent-major d'infanterie de marine, avait l'honneur d'être le premier à y planter le drapeau de la France. — Le 29, les colonnes d'attaque ont été dirigées contre les murailles de la ville. Le second maître, Pélissier, de la *Capricieuse*, arrivé le premier sur la brèche, a arboré nos couleurs sur un corps de garde de la muraille. — Il a été suivi de près et vaillamment soutenu par un chef de pièce de la même corvette, le nommé Laurier. — Tout le monde, ajoute M. le contre-amiral Rigault de Genouilly, rivalisant de zèle avec nos intrépides alliés, a fait magnifiquement son devoir pour soutenir l'honneur des armes de l'Empereur qui a été maintenu dans tout son éclat. — Cet officier général cite comme ayant montré beaucoup d'élan le capitaine de vaisseau Collier et les lieutenants de vaisseau de Vautré et Vériot.

La dépêche se termine par ces mots : « Canton est aux pieds des forces alliées, les forts du Nord paraissent abandonnés. Les pavillons de l'Angleterre et de la France flottent sur la pagode à cinq étages. Nos pertes sont peu considérables pour une attaque de vive force. — Je me consulte avec M. l'amiral Seymour et M. le général Heubeuzée pour assurer le résultat de la victoire obtenue par les armes de l'Angleterre et de la France. — Le feu des bâtiments alliés a été excellent et n'a pas peu contribué au succès. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 22 février. — Les nouvelles de Hong-Kong vont jusqu'au 30 décembre. — Le *Freind-of-China* annonce en post-scriptum que les alliés, après la prise du fort Gough à Canton, se sont em-

parés du fort Lin, d'une pagode à cinq étages et des remparts à l'est de la ville. Le capitaine Bale, de la marine a été tué en escaladant les murailles; le vicomte Gifford a été blessé ainsi que quelques autres Anglais tombés dans une embuscade.

Les alliés ont brûlé, par représailles, un village voisin de Canton et une partie des faubourgs. L'incendie continuait au départ du courrier.

Berne, 13 février. — Le Conseil fédéral a décidé que les réfugiés italiens et français qui séjourneront à Genève et qui n'exercent pas de profession, ou s'occupent de menées politiques seraient internés. Un délégué fédéral veillera à l'exécution de cette résolution.

Marseille, 13 janvier. — Le *China-Mail* confirme la nouvelle du *Freind-of-China* annonçant qu'un incendie a dévoré une grande partie des faubourgs de Canton et que le feu gagnait l'intérieur de la ville.

L'artillerie chinoise paraissait hors de service.

Les missionnaires annoncent que tous les prisonniers européens sont morts par suite des souffrances qu'ils ont endurées dans les prisons chinoises. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

##### APPAREIL POUR L'ÉDUCATION DES VERS A SOIE.

L'invention du chevalier Delabarre, pour laquelle son auteur vient de prendre un brevet en Angleterre, nous paraît destinée à rendre de grands services à l'industrie séricicole. Les mauvaises récoltes de soie qui se sont succédées depuis quelques années lui donnent un haut degré d'intérêt et d'actualité, et la recommandent par conséquent d'une manière spéciale aux producteurs de cette matière précieuse.

Un des grands résultats de cette invention, le plus important peut-être, est de contribuer puissamment à la bonne éducation des vers à soie, de développer leur production et de les préserver en même temps de certaines maladies qui les atteignent fréquemment. On sait que les conditions de température plus ou moins élevée auxquelles cet insecte est soumis, exercent une grande influence sur son existence, sur les transformations successives qu'il subit, ainsi que sur son travail. Au moyen du nouvel appareil, tout espace, soit fermé, soit partiellement ouvert, peut être chauffé au degré voulu sans le moindre danger d'incendie. La température de la chaleur, variable à volonté, peut être portée à 200 degrés, et constamment maintenue à ce chiffre. La machine, une fois parfaitement montée et ajustée, fonctionne admirablement; elle n'exige point de main-d'œuvre, ne produit ni flamme ni fumée, rend inutile tout débours pour assurance, et consomme trois quarts moins de combustible que tous les autres appareils de chauffage connus jusqu'à ce jour.

Ce nouvel appareil de chauffage à la vapeur est creux; il est formé de plaques de fer battu étirées à la chaleur du charbon de bois, de qualité supérieure, d'un demi-pouce d'épaisseur, et peut être de la forme et de la grandeur voulues. Quoiqu'il soit cannelé à l'intérieur afin de recevoir les courants de la vapeur, il est de force à résister à n'importe quelle pression sans qu'il y ait à craindre

qu'il ne se dérange. Il est parfaitement étanche, et peut être placé dans n'importe quelle position.

Mais là ne se bornent pas uniquement les précieux résultats de cette utile invention. L'auteur est convaincu, qu'au moyen de son appareil, il sera possible d'obtenir deux récoltes dans la même saison. Il ne s'agira, dit-il, que de substituer de l'eau froide à la vapeur contenue dans le plateau, afin de baisser la température de la chambre et lui faire subir toutes les variations voulues. Faut-il de ce changement de température, il a été impossible jusqu'à ce jour d'obtenir successivement ce double résultat.

Quant à la question d'alimentation des vers à soie, ajoute le chevalier Delabarre, l'expérience démontre qu'on peut dépouiller deux fois le mûrier de ses feuilles, sans pour cela porter la moindre atteinte à la feuilleaison de l'année suivante.

Disons en terminant, qu'à défaut de vapeur sur les lieux, l'eau bouillante suffit pour faire fonctionner l'appareil, et que son prix modéré ne dépassant pas 250 fr. pour une yard carrée, non compris les accessoires, le met à la portée des exploitations les plus modestes. Un appareil d'une yard carrée suffit, d'ailleurs, pour communiquer à une vaste chambre une chaleur du degré le plus élevé.

Nous ne doutons pas que l'invention de M. le chevalier Delabarre, auteur, du reste, de plusieurs autres procédés industriels de grand mérite, ne trouve parmi nous l'accueil sympathique auquel son caractère de haute utilité lui donne des droits incontestables. — H. Larivière.

— Nous apprenons par les journaux d'Italie, que depuis plusieurs jours le Pô est gelé de telle sorte qu'il a pu être continuellement traversé par les hommes et les animaux. Les pertes qui en résultent pour le commerce sont considérables par suite de l'interruption des communications. Depuis le commencement de ce siècle, les eaux du Pô n'ont, en aucune circonstance, été gelées au point où elles le sont. Les personnes les plus âgées se rappellent avoir vu en 1788 le Pô gelé au même degré et elles se rappellent avoir entendu raconter par leurs pères qu'en 1775, le Pô était gelé de l'un à l'autre bord.

#### CHRONIQUE LOCALE.

C'est dimanche que les fêtes ont pris fin. Elles ont été rares, cette année: bien des saïons sont restés fermés: ici, parce que les familles étaient absentes, là parce que la mort, moissonneuse impitoyable, avait laissé les traces de son passage. Mais si la jeunesse a pu désirer des réunions plus fréquentes, il ne lui a rien manqué du moins, comme plaisir et comme pompe; jamais hiver ne s'est clos plus solennellement. La fête donnée par M. et Mme de Rochefort fera certainement époque. Nous voudrions pouvoir dire et décrire ces mille costumes, si élégants, si variés. — Mais la mémoire la plus exercée se perdrait infailliblement: marquis, marquises, bergères suisses, provençales, magiciennes, Turcs, Grecs, Russes, Bretons, chevaliers de toutes armes, de toute époque, excentriques et cent autres, — c'était le plus brillant péle-mêle qu'il fût donné de voir. Tous ces costumes étaient por-

Le chasseur abandonna la poursuite de don Lopez. — Que demandent mes frères? dit-il. — Que le chasseur pale les saive, répondit un chef Pawnie.

Le jeune homme sourit en jetant un regard d'orgueil sur tous ces hommes qui attendaient de lui leur salut.

— Que mes frères écoutent, reprit-il, leur délivrance est entre leurs mains. Ne perdez pas de temps, tuez le plus de bisons que vous pourrez, dépouillez-les de leurs peaux qui vous serviront de pirogues, et, alors, que Wacondat vous protège.

Les Indiens poussèrent un cri de joie et d'espoir et, sans plus hésiter, ils commencèrent à courir sus aux bisons qui, demi-fous de terreur, se laissaient tuer sans opposer de résistance.

Lorsque le Faucon-Noir vit que ses alliés s'occupaient activement de confectionner leurs pirogues, il songea de nouveau aux gambucinos. Ceux-ci non plus n'étaient pas restés oisifs. Dirigés par don Lopez, ils avaient rassemblé quelques arbres que la rivière chariait, ils les avaient attachés les uns aux autres, avec leurs lazos, etc, après avoir ainsi confectionné à la hâte un radeau capable de les porter tous, ils l'avaient lancé dans l'eau et s'étaient abandonnés au courant.

Le Faucon-Noir, voyant son ennemi sur le point de lui échapper un seconde fois, n'hésita pas et le mit en joue. Mais don Juan avait une vengeance à tirer du chasseur,

et, profitant de l'occasion qui s'offrait à lui, il épaula vivement son fusil et fit feu.

La balle, dérangée par le mouvement du radeau, n'arriva pas au but que le Mexicain s'était proposé, mais elle brisa le rifle du chasseur dans ses mains, au moment où il allait appuyer le doigt sur la détente. Les gambucinos poussèrent un cri de triomphe qui se changea subitement en cri de colère: le señor don Juan venait de tomber dans leurs bras mortellement blessé par le Castor, qui lui avait envoyé une balle en pleine poitrine.

Sur ces entrefaites, le jour se leva et le soleil apparut montant splendide à l'horizon, éclairant de ses rayons le sublime tableau de la nature en travail, et rendant un peu de courage aux hommes et aux animaux.

Les Indiens, après avoir confectionné avec cette vivacité et cette adresse qui les distingue une vingtaine de pirogues, commençaient déjà à les lancer dans les flots.

Les chasseurs cherchaient à lacer le radeau et à le tirer à eux, tandis que les gambucinos faisaient au contraire des efforts inouis pour le maintenir dans le courant. Fleur-de-Genêt avait réussi à jeter son lazo de façon à l'engager fortement dans les troncs d'arbres, et deux fois Pépé Naïpès l'avait tranché avec son couteau. Le Pigeon-Volant dont on ne songeait pas en ce moment à surveiller les mouvements, profitant d'une seconde pendant laquelle elle n'était pas épiée par don Lopez et se jeta résolument à la nage, mais au bruit de sa chute

le Mexicain tourna la tête et plongea à sa suite. Les chasseurs recommencèrent alors à tirer sur le gambucinos qui secouait la tête avec un rire sardonique à chaque balle qui frappait l'eau à ses côtés avec des sifflements sinistres.

— A moi! cria la jeune fille d'une voix haletante, à moi, Kollixi! à mon secours!

— Me voilà! répondit le Faucon-Noir, courage, mon amour, courage!

Et n'écoulant que sa passion et sa haine pour le Mexicain, le chasseur mit son couteau entre ses dents et s'élança dans la rivière pour venir en aide à celle qu'il aimait.

— Viens! répétait le Pigeon-Volant, où es-tu? Où es-tu?

Le jeune homme fit un effort terrible pour se rapprocher de Rant-chai-war-mé, et les deux ennemis se trouvèrent en présence au milieu des flots agités de la rivière. Oubliant alors tout sentiment de conservation, ils se précipitèrent l'un vers l'autre le couteau à la main.

En ce moment un bruit formidable, semblable à la détonation d'un parc d'artillerie, sortit des entrailles de la terre, une secousse terrible agita le sol, et la rivière fut refoulée dans son lit avec une force irrésistible. Don Lopez et le Faucon-Noir, saisis par le colossal remou causé par cette effroyable secousse, tournoyèrent quelques secondes, furent brusquement séparés l'un de l'autre et un gouffre infranchissable s'ouvrit entre eux.

(La suite au prochain numéro.)

tés avec une grâce, une élégance remarquables. Il nous semblait assister à l'une de ces fêtes que donnait le Grand-Roi, et que nous a si brillamment décrites St-Simon, ou bien encore à celles que l'Angleterre, à la même époque, organisait avec tant de pompe et qui faisaient les délices du célèbre duc de Grammont.

Hier, au moment où la cavalcade se réunissait dans la cour d'Honneur de l'École, une pluie battante est tombée, et a continué jusqu'à 3 heures et demie du soir. La fête n'a pu avoir lieu, elle a été remise à aujourd'hui; le temps ce matin fait espérer qu'elle sera des plus belles.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 14 février. — Les nouvelles officielles de Bombay, en date du 23 janvier, annoncent que

le général Outram, attaqué par des rebelles, les avait battus trois fois. Les colonnes mobiles qui parcouraient le pays ramenaient partout la tranquillité; ces colonnes avaient eu avec l'ennemi quelques rencontres sans importance. — Havas.

### TAXE DU PAIN du 16 Février.

Première qualité.  
Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.  
Seconde qualité.  
Les cinq hectogrammes..... 13 c. 33 m.  
Troisième qualité.  
Les cinq hectogrammes..... 10 c. 83 m.

### BOURSE DU 15 FÉVRIER.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 63.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 94 80.

### BOURSE DU 15 FÉVRIER.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 63.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 94 70

### Marché de Saumur du 13 Février.

Froment (hec. de 77 k.) 13 92	Graine de colza . . . . .	—
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 13 50	— de lin . . . . .	27 —
Seigle . . . . . 10 40	Amandes en coques	(l'hectolitre) . . . . .
Orge . . . . . 9 60	— cassées (30 k) . . . . .	72 —
Avoine (entrée) . . . . . 10 80	Vin rouge des Cot.,	—
Fèves. . . . . 10 40	compris le fût,	—
Pois blancs. . . . . 54 —	1 <sup>er</sup> choix 1857. . . . .	—
— rouges . . . . . 28 —	2 <sup>e</sup> — (a) . . . . .	100 —
Cire jaune (30 kil) . . . . . 220 —	3 <sup>e</sup> — . . . . .	90 —
Huile de noix ordin. . . . . 54 —	— de Chinon. . . . .	90 —
— de chenevis. . . . . 44 —	— de Bourgueil. . . . .	150 —
— de lin. . . . . 30 —	Vin blanc des Cot.,	—
Paille hors barrière. . . . . 24 95	1 <sup>re</sup> qualité 1857 . . . . .	—
Foin . . . . id. . . . . 65 52	2 <sup>e</sup> — . . . . .	80 —
Luzerne. . . . . 74 10	3 <sup>e</sup> — (a) . . . . .	45 —
Graine de trèfle. . . . . 60 —	— ordinaire. . . . .	—
— de luzerne. . . . . 40 —		

(a) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

### PURGE LÉGALE.

Suivant acte administratif, en date du 30 octobre 1857, enregistré.

M. le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes, dûment autorisé par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du cinq septembre 1857,

A acquis de M. François Cornilleau, propriétaire, et dame Geneviève-Olympe Duperray, son épouse, demeurant ensemble à Allonnes,

Trois parcelles de terre, situées en la commune de Brain-sur-Allonnes, destinées à être occupées par le chemin de grande communication n° 35 de la Loire à Vernantes, et contenant une superficie totale de vingt-huit ares quarante-neuf centiares, moyennant la somme de huit cent soixante-seize francs quatre-vingt-douze centimes.

Pour opérer la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdits immeubles, une copie collationnée dudit acte a été déposée, le vingt-trois janvier 1858, au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, et l'acte qui en a été dressé ledit jour a été notifié à M. le Procureur impérial près ledit tribunal, par exploit de Sirotteau, huissier à Allonnes, en date du 6 février 1858, enregistré, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à prendre des hypothèques légales sur cet immeuble, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, ladite notification serait publiée dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Fait et rédigé le présent, à Saumur, le 15 février 1858.

(87) SEGRIS, avoué.

M<sup>e</sup> PRISSET, notaire à Brion, demande un MAÎTRE CLERC. (88)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M<sup>me</sup> HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (684)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Une MAISON de fermier, et 16 ares 65 centiares de terre labourable dans le tenant, le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

2<sup>o</sup> Et 1 hectare 30 ares 62 centiares de pré, à prendre dans le pré de l'Ardoise, commune de Saint-Lambert-des-Levés, joignant MM. Bernard, Etienne et Nicolas Ory.

S'adresser, pour traiter, aux époux GUICHARD-ORY, à Meigné, commune de Brézé, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (78)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD,

Le dimanche 7 mars 1858,

Un morceau de terre labourable, situé au canton des Granges, commune de Saint-Lambert-des-Levés, joignant au levant M. Papin, au midi un chemin, au couchant les héritiers de madame Brard, née Bergé. (79)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Une MAISON, sise à Saumur, levée d'Enceinte, n° 31, près la rue de Bordeaux, appartenant à M. MORGON, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, mansarde et greniers au-dessus; cuisine et servitudes au niveau de la cour; cour et jardin;

Une écurie, une remise et un espace de terrain derrière l'écurie, se trouvent à côté de la maison et en forment une dépendance.

S'adresser sur les lieux ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (80)

### A LOUER Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

### A VENDRE

### UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

M<sup>e</sup> AUBERT, notaire à Baugé, demande un PRINCIPAL CLERC.

### PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

### AVIS.

M<sup>me</sup> GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

### Changement de Domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> DION, située actuellement rue d'Orléans, n° 79, est transférée en face, même rue, n° 52. (9)

### PLUS DE TACHES AVEC

### L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, mêmes les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50. et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

### MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

### NOUVEAUX

### BANDAGES HERNIAIRES

A ressorts élastiques et à vis de pression,

Sans sous-cuisses et sans fatiguer les hanches, de MM. WICKHAM Frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Le seul dépôt de ces Bandages, à Saumur, est chez M. ROY, coutelier et bandagiste. Il se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — Prix modérés. (89)

Saumur, imprimerie de P. GODET.